

2 Résumé des recommandations du Symposium sur la société civile au Soudan

2.1 Renforcer le rôle de la société civile dans le processus de paix au Soudan

1. Les participants se sont dits d'accord avec le processus de paix *People to People* et avec le recours à des méthodes traditionnelles de consolidation de la paix. Il est en outre recommandé que le New Sudan Council of Churches élargisse ses initiatives de consolidation de la paix du sud au nord, engageant les collectivités locales dans le processus en mettant l'accent sur le travail effectué au sud jusqu'à ce que ce travail soit généralisé, tout en réalisant certaines initiatives reliant le nord et le sud. Étant donné l'ampleur de la méfiance entre le nord et le sud au Soudan, il est recommandé de faire des efforts pour ouvrir la voie à la communication et au dialogue entre les groupes de la société civile dans les deux parties du pays.

2. Dans leur effort d'édification de la paix et de réhabilitation, les parties intéressées devraient envisager des manières de mettre en place l'administration civile nécessaire dans le sud. Il faut franchir de façon créative et innovatrice les obstacles à l'accès aux fonds pour de telles activités dans le territoire occupé par le SPLA afin d'aider à préserver les acquis du processus de paix entre les populations.

3. Considérant que le Soudan ne reçoit pas d'aide au développement, tous les organismes devraient chercher des façons d'aller au-delà du financement des secours d'urgence et de contribuer financièrement au développement à long terme.

4. Il est nécessaire que les ONG des pays de l'IPF (le forum des partenaires de l'IGAD) et d'autres pays surveillent l'évolution du processus de l'IPF. Cela pourrait se faire grâce à la mise en place d'un organisme-témoin des ONG de l'IPF ayant pour objectif de faire connaître les points de vue des ONG et de la société civile à l'IPE. Le réseau international des ONG devrait s'efforcer d'encourager les ONG en cause à ne pas retirer aux groupes soudanais la prise en charge des enjeux et des processus au Soudan.

5. Considérant les succès du processus de paix *Peaople to People*, il faudrait prendre des mesures fermes et bien définies pour diffuser, au nord et au sud du Soudan, l'information concernant cette initiative. Qui plus est, le SIARG et les autres parties intéressées, où qu'elles soient, devraient s'efforcer de trouver les ressources nécessaires pour appuyer les initiatives de paix lancées par des groupes de la société civile et des ONG.

6. Considérant l'ampleur du problème et les perspectives de paix limitées au Soudan, il faudrait entamer la formation d'un réseau international de groupes de l'extérieur travaillant au Soudan. Par surcroît, l'une des tâches particulières de ce réseau pourrait consister à assurer une surveillance internationale de la crise des droits de la personne au Soudan et à intervenir pour y mettre un terme.

7. Considérant la circulation limitée de l'information entre les ONG canadiennes et les groupes soudanais au Canada, et en reconnaissance de la participation des groupes soudanais au Canada, il faudrait trouver des moyens d'améliorer le cheminement de l'information et les relations entre les ONG canadiennes et les groupes communautaires soudanais au Canada. De plus, les groupes soudanais au Canada devraient être invités à s'engager dans le processus d'édification de la paix entamé au Soudan, et à entreprendre de la formation ou d'autres activités au sein de leur propre communauté en ce qui concerne le processus de paix en cours au Soudan. Il faudrait s'efforcer d'appuyer une meilleure coordination et une meilleure communication entre les groupes